

## Procès verbal de la séance du 11 Mai 2022

L' an 2022 et le 11 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE Maire

**Présents** : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : LAVAL GWENDOLINE, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : LAVAL JEAN-MARIE, MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GILLET BRIGITTE à Mme TRISTANT AURELIE

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NANCY DOMINIQUE

### réf : 2022\_19 : Choix de l'entreprise pour les travaux de sécurisation et harmonisation des stationnements rue Rogissart et rue Basse

Suite à la présentation de l'analyse des offres réalisée par Ardennes Ingénierie, il ressort que l'entreprise la mieux placée en terme de critères prix et de critères techniques est l'entreprise GOREZ pour un montant de 38088 € HT.

L'entreprise STP Vence arrive en deuxième position pour un montant de 40928.27 € HT soit un différentiel de +2840.27 € HT.

L'estimation initiale réalisée par Ardennes Ingénierie début 2021 était de 31352 € HT soit pour l'entreprise la mieux disante un surcoût de 6736 € HT, ce qui fait une augmentation de 21.5 %.

Ce surcoût s'explique par la situation mondiale qui a été fortement impactée par la crise COVID, mais surtout par la guerre en Ukraine qui sévit depuis février 2022. Cette guerre a engendré une augmentation générale des prix, notamment des matières premières et de l'énergie, à laquelle les entreprises du BTP sont confrontées et par conséquent les communes également.

Cet état de fait est général et nous n'y pouvons rien. Malgré tout, il est de notre responsabilité de continuer à investir, en ayant bien en tête que les marchés sont très fluctuants et que les tarifs continuent à évoluer à la hausse et que les entreprises ne peuvent garantir un tarif dans la durée.

Le calcul de l'attribution de subventions ayant été fait sur l'estimatif de départ, avant la guerre en Ukraine, la commune se trouve pénalisée du fait de l'envolée des tarifs.

Compte tenu de ces éléments,

Madame La Maire propose :

- De retenir l'entreprise GOREZ
- De faire une demande de complément de subvention pour pallier au différentiel de coût entre le devis de l'entreprise la moins disante et l'estimatif effectué en 2021 par Ardennes Ingénierie
- D'autoriser la maire à signer tous les documents nécessaires
- D'inscrire cette dépense au budget communal

Elle invite le conseil municipal à délibérer sur ce point.

### Décision :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mme Peltier Josette, Maire, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise GOREZ pour les travaux de sécurisation et harmonisation des stationnements rue Rogissart et rue Basse
- De faire une demande de complément de subvention pour pallier au différentiel de coût entre le devis de l'entreprise la moins disante et l'estimatif effectué en 202 par Ardennes Ingénierie
- D'autoriser le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document nécessaire
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal

**réf : 2022\_20 : Convention avec le Conseil Départemental pour permission de voirie RD66A**

- Madame La Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement voirie rue Jean Rogissart (RD66A) afin d'améliorer la sécurité au sein de la commune, une autorisation de réaliser les aménagements suivants a été sollicitée auprès du Conseil Départemental :
  - Pose de bordures
  - Création et harmonisation des stationnements
  - Création d'un passage piéton sécurisé (écluse axiale)
- Pour finaliser cette permission de voirie, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une délibération dans laquelle la Commune s'engage à assurer la gestion et l'entretien des nouveaux aménagements qu'elle réalise sur le domaine public routier départemental.
- Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame La Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal
- A l'unanimité

**DÉCIDE**

- De s'engager à assurer la gestion et l'entretien des nouveaux aménagements qu'elle réalise sur le domaine public routier départemental.
- De déléguer toutes compétences au Maire pour effectuer les démarches nécessaires
- D'autoriser Madame La Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée

**réf : 2022\_21 : Programme d'enfouissement des réseaux rue du Pregnon**

Madame La Maire fait part de l'estimation réalisée par la FDEA pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques ainsi que de la dissimulation du réseau basse tension rue du Pregnon.

Le montant des travaux est évalué à 109628.5 € HT.

La participation de la commune est de 54151 € TTC, la différence étant subventionnée par la FDEA.

Afin de poursuivre l'étude complète, la FDEA nous demande de leur transmettre une délibération précisant la volonté municipale de poursuivre ce projet et de réaliser les travaux en 2023.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De demander à la FDEA de poursuivre l'étude complète
- De réaliser les travaux en 2023, à défaut début 2024.
- D'autoriser le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document nécessaire
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal 2023

Elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mme Peltier Josette, Maire, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide :

- De demander à la FDEA de poursuivre l'étude complète
- De réaliser les travaux en 2023, à défaut en 2024.
- D'autoriser le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document nécessaire
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal 2023

**réf : 2022\_22 : Création de noms de rues commune Yvernaumont**

Madame La Maire expose que la loi 3DS oblige toutes les communes, y compris les plus petites, à dénommer toutes les rues et à numéroter toutes les habitations. Cette obligation concerne également les hameaux et lieu-dits.

En outre, la DGF est calculée sur la base des voies communales. La commune a quand même intérêt à tenir à jour son tableau des voies.

Une Base Adresse Locale (BAL) est un fichier géré par une collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI) et contenant toutes ses adresses géolocalisées. Elle est publiée sous sa responsabilité, ce qui lui confère un caractère officiel. Une Base Adresse Locale publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte

des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics. Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la LOI pour une République numérique.

Une Base Adresse Locale contient toutes les adresses des territoires qu'elle couvre. Elle est traitée comme base de référence dans la Base Adresse Nationale (BAN). Les systèmes d'information nationaux, les services de secours, sont connectés à la Base Adresse Nationale.

La commune publie sa Base Adresse Locale et s'assure de sa mise à jour. Aucune autre adresse que les siennes n'est transmise dans la Base Adresse Nationale.

Il convient donc en ce qui nous concerne de dénommer les rues des 2 lieu-dits : Le Macquart et La Poste.

Je vous propose donc de créer le Chemin du Macquart avec le numéro 1 et le Chemin de La Poste avec les numéros 1 et 3 et par conséquent, d'y installer les panneaux indicatifs nécessaires.

- Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

#### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame La Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal
- A l'unanimité

#### **DÉCIDE**

- De créer le Chemin du Macquart avec le numéro 1 et le Chemin de La Poste avec les numéros 1 et 3
- D'y installer les panneaux indicatifs nécessaires
- De déléguer toutes compétences au Maire pour effectuer les démarches nécessaires

#### **Informations et questions diverses :**

1. Compte rendu de la visite réalisée par l'ALE08 des bâtiments communaux :

- Logement 1 rue Moyer: chaudière récente. Isolation correcte faible mais pas de ventilation. Isolation intérieure à envisager en cas de départ des locataires. Visite à la caméra thermique à programmer cet hiver.
- Logement 1 Place des tilleuls: chaudière ancienne qui sera probablement difficile de réparer en cas de panne et qui pourrait tomber sous le coup de la nouvelle réglementation. Logement non isolé. Isolation intérieure impossible dans l'état actuel. Pas de système de ventilation. L'isolation serait envisagée dans le cadre d'une réhabilitation globale qui ne pourrait se faire que lorsque le logement sera vacant.

Travaux à réaliser prochainement:

- remplacer la porte d'accès au grenier par une porte isolante et étanche,
- vérifier l'isolation des combles et la renforcer par environ 40 cm d'isolant,
- vérifier l'étanchéité de la toiture car des traces d'humidité apparaissent au niveau des poutres des chambres.

Remplacement de la chaudière à fioul: cuve à fioul à déposer, installation d'une chaudière à granulés ayant un réservoir à remplir manuellement pouvant produire de l'eau chaude de manière à retirer le ballon d'eau chaude actuel. Cheminée difficile d'accès et peut-être non adaptée pour une nouvelle chaudière: une sortie en ventouse est conseillée. La marque Ökofen dispose d'un avis technique permettant de réaliser ce type d'installation. Devis à demander.

Aides financières potentielles:

- le dispositif Climaxion de la Région Grand Est
- aide des Crêtes Préardennaises dans le cadre du Plan Climat Energie Communal
- les Certificats d'Economie d'Energie

2. Kits d'illumination: installation de 4 kits au lieu de 8. Retrait de ceux prévus Rue du Prégnon car non récupérables en cas d'enfouissement des réseaux.
3. Terrain atelier communal: la remise en état a débuté ce matin. Plantation de fleurs et arbustes? Si oui, quoi et qui pour s'en occuper? Suggestion du Conseil : pelouse (semmer, rouler et arroser, qui?)
4. Cage à chats : achat utile car utilisée.
5. L'application Intramuros : attribution d'une subvention de 288 € sur les 360 € HT subventionnables.
6. Remplacement du panneau Rue du Prégnon suite à l'accident : accord de l'assurance pour faire les travaux.
7. Minitour des Crêtes le samedi 4 juin : prendra le chemin de la RD28 puis la RD66A puis la direction RD951 vers Poix-Terron.

8. Elections législatives les 12 et 19 juin. La campagne débute le 30 mai donc les panneaux d'affichage devront être installés avant.
9. Historique de la commune : nous faisons appel à des témoignages, photos et documents auprès des habitants, permettant d'enrichir la future rédaction.
10. Travaux de création de stationnements et sécurisation Rue Rogissart et Rue Basse : Madame Tristant demande si une présentation peut être faite aux habitants concernés. Le Conseil propose de les informer du début des travaux et que les personnes intéressées viennent en mairie consulter les plans. Les travaux devraient débiter cet été.
11. Dépôts sauvages à répétition au chemin de Butz : Monsieur Laval informe le Conseil des difficultés rencontrées face à ces dépôts. Proposition d'y installer une caméra. Voir pour le choix technique et les financements possibles.

Signature du Maire:

Signature du secrétaire de séance:

